

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**SÉANCE ORDINAIRE
MERCREDI 14 AVRIL 2021 À 20 H**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi 14 avril 2021 à 20 h, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Alain Poirier, maire et à laquelle sont présents :

Présences :

Mme la conseillère Julie Rivard
M. le conseiller Gregory Bussières
M. le conseiller Michel Landry
M. le conseiller Gaétan Normandeau
Mme la conseillère Audrey Simard
M. le maire Alain Poirier

Sont également présents :

Mme Anik Racicot, directrice générale et greffière p.i.
M. Michel Simard, trésorier
M. Jacques Trudel, directeur des travaux publics

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h.

21-04-088

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé.

21-04-089

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2021

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière p.i. est dispensé d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussières, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre soit et est accepté avec correction à la résolution 21-03-078, afin de modifier les informations suivantes :

En titre, ajouter la mention « OCTROI D'UN CONTRAT RÉVISÉ [...] » ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

remplacer le troisième alinéa par :

~~« CONSIDÉRANT la soumission de la firme Innovex pour les services d'ingénierie de conception, de surveillance de bureau et de surveillance de chantier en électricité pour le projet de mise à niveau du système électrique du camping municipal de 13 250 \$ avant taxes ;~~

CONSIDÉRANT la résolution 19-07-216 autorisant l'octroi dudit contrat en juillet 2019 pour une somme de 12 250 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service doit être révisé afin d'ajouter une somme de 1 000 \$ pour la rédaction du document d'appel d'offres et tous documents relatifs ; »

et l'avant dernier alinéa en ajoutant la mention :

« D'OCTROYER le contrat de services révisé d'ingénierie de conception, de surveillance de bureau et de surveillance de chantier pour le projet de mise à niveau du système électrique du camping municipal à la firme Innovex pour la somme de 13 250 \$ avant taxes ; ».

21-04-090

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
CORRECTION DU 1^{ER} AVRIL 2021**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de correction mentionné en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière p.i. est dispensé d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de correction mentionné en titre soit et est accepté tel que rédigé.

21-04-091

**ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES
EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS
DE MARS 2021**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

Pascal Frenette

Secrétaire greffe, incendie et OMU (1^{er} au 31)

Imen Nsiri

Commis secrétaire-réceptionniste (1^{er} au 4), 5, 8, 12, (15 au 19)

Préposée à la bibliothèque (23 au 27), 30, 31

Commis secrétaire TP, urbanisme., dév. économique..... 9 et 11

Manon Mongeau

Commis secrétaire TP, urbanisme,

dév. économique (1^{er} au 3), 4am, 5, (15 au 19), 22, 23

Préposée à la bibliothèque 4, 6, (9 au 13)

Secrétaire loisirs et culture (24 au 26), 29

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

Patrick Lafleur

Homme d'entretien centre communautairepour une période indéterminée

Paul-Yvan Bourgoin

Opérateur concierge..... (1^{er} au 31)

Jasmin Baril

Opérateur-concierge.....22, 23

Surveillance site de vaccination10, 11, 15, 25

Marie-Noëlle Trudel

Préposée au bar/restaurant/quilles.....1^{er}, 3, 19

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

QUE le conseil entérine les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.

21-04-092

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE M. TIMOTHY BRADY AU POSTE DE COORDONNATEUR AÉROPORT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Timothy Brady signifiait en date du 11 mars 2021 qu'il quittait ses fonctions à titre de coordonnateur aéroport ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le conseil d'accepter la démission de M. Timothy Brady et que son dernier jour en disponibilité sera le 23 avril 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon accepte la démission de M. Timothy Brady en date du 15 mai 2021, avec les remerciements d'usage.

21-04-093

EMBAUCHE DE MONSIEUR PATRICK LAFLEUR À TITRE D'EMPLOYÉ RÉGULIER AU POSTE D'HOMME D'ENTRETIEN CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE M. Patrick Lafleur a été embauché le 15 octobre 2019 à titre d'employé à l'essai au poste d'homme d'entretien centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE M. Lafleur a terminé sa période d'essai le 1^{er} juin 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Lafleur est depuis le 1^{er} juin 2020 employé temporaire au poste d'homme d'entretien centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche de M. Lafleur était conditionnelle à son engagement formel de suivre la formation obligatoire de mécanique de machines fixes, classe B (MMF-CB) et que celle-ci est terminée avec succès ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE M. Lafleur répond adéquatement aux attentes et qu'il satisfait à toutes les exigences reliées au poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

Que le conseil confirme l'embauche de M. Patrick Lafleur à titre d'employé régulier au poste d'homme d'entretien du centre communautaire à compter du 17 mai 2021, selon un horaire de 40 heures par semaine, et ce, au taux horaire de 30,83 \$.

21-04-094

EMBAUCHE DE MONSIEUR JASMIN BARIL AU POSTE DE COORDONNATEUR CAMPING, PLAGE, PISTE CYCLABLE POUR LA SAISON ESTIVALE 2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a besoin d'un coordonnateur camping/plage/piste cyclable pour la saison estivale 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a publié l'offre d'emploi du poste de coordonnateur camping/plage/piste cyclable en février 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Jasmin Baril a signifié son intérêt pour ce poste saisonnier ;

CONSIDÉRANT QUE M. Jasmin Baril satisfait aux exigences du poste coordonnateur camping/plage/piste cyclable pour la saison estivale 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de M. Jasmin Baril à titre de coordonnateur camping/plage/piste cyclable à compter du 19 avril 2021 pour la prochaine saison estivale selon un horaire variable de 40 heures par semaine, et ce, au taux horaire de 26,27 \$.

21-04-095

EMBAUCHE DE MONSIEUR SERGE LAMOUREUX AU POSTE D'HORTICULTEUR POUR LA SAISON 2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville considère important l'embellissement de la ville et qu'elle investit chaque année des sommes pour maintenir la ville fleurie ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a publié l'offre d'emploi du poste d'horticulteur en février 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Serge Lamoureux a soumis sa candidature à titre d'horticulteur ;

CONSIDÉRANT QUE M. Serge Lamoureux a satisfait aux exigences du poste d'horticulteur pour la saison estivale 2021 ;

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon



No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics recommande l'embauche de M. Serge Lamoureux pour la saison 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de M. Serge Lamoureux à titre d'horticulteur à compter du 6 avril 2021, pour la prochaine saison estivale selon un horaire variable de 40 heures par semaine, et ce, au taux horaire de 26,72 \$.

21-04-096

NOMINATION DE MADAME ANNE AUDET À TITRE DE GREFFIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le poste de greffier au sein de la Ville est vacant ;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux besoins de la municipalité, il y a lieu de pourvoir le Service du greffe d'un officier municipal responsable du greffe et des affaires juridiques de la Ville ;

CONSIDÉRANT Mme Anne Audet a signifié son intérêt pour ce poste et que le comité de sélection a retenu sa candidature pour combler le poste de greffière de la Ville ;

CONSIDÉRANT l'expérience et les connaissances que Mme Audet a acquise à titre de secrétaire au sein du Service du greffe, elle possède les compétences requises pour occuper ledit poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER Mme Anne Audet à titre d'employée à l'essai au poste de greffière de la Ville de Lebel-sur-Quévillon à compter du 15 avril 2021, à raison de 32,5 heures/semaine selon les conditions salariales annuelles de 68 000 \$ avec les avantages sociaux tels que définis à la Politique du personnel non syndiqué de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.

21-04-097

APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE MARS 2021 TOTALISANT 704 526,34 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de mars 2021 ;

Bordereau des chèques

Chèques 21802 à 21806 inclusivement

Pour la somme de : 20 751,72 \$

Chèque(s) annulé(s) : aucun



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

Bordereau des dépôts directs

Dépôts directs 502526 à 502598 inclusivement

Pour la somme de : 412 532,15 \$

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : aucun

Bordereau des prélèvements

Prélèvements 5640 à 5697 inclusivement

Pour la somme de : 151 436,66 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : aucun

Bordereau des salaires

Salaires semaines 8 à 11 inclusivement

Pour la somme de : 119 805,81 \$

Grand total : 704 526,34 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

D'APPROUVER les débours pour le mois de mars 2021 totalisant 704 526,34 \$.

21-04-098

ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION ET DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS DU MOIS DE MARS 2021

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration et celui des investissements en date du 31 mars 2021.

21-04-099

AUTORISATION D'UTILISER 152 691,40 \$ DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR L'ACHAT DE LA SURFACEUSE À GLACE ÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat de l'appel d'offres « LSQ-2020-03 - Surfaceuse à glace électrique » à l'entreprise Robert Boileau inc. par la résolution 20-08-201 pour la somme de 152 691,40 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'affecter cette dépense au budget n° 59 11001 000 - Surplus non affecté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise l'affectation de 152 691,40 \$ du surplus non affecté au paiement de la surfaceuse à glace électrique.

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

21-04-100

**OCTROI DU CONTRAT DU SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES
EAUX SOUTERRAINES DU LIEU D'ENFOUISSEMENT EN
TRANCHÉE (LEET) À LA FIRME WSP CANADA INC.
POUR 2021 – 15 207 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de WSP Canada Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE cette firme effectue le suivi depuis plusieurs années et que les travaux sont réalisés à notre entière satisfaction ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat du suivi environnemental des eaux souterraines du LEET à la firme WSP Canada Inc. au coût de 15 207 \$ avant taxes pour l'année 2021.

21-04-101

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE QUATRE VERSEMENTS
ÉGAUX D'UN MONTANT DE 4 995 \$ AVANT TAXES À LA
FIRME EXPLORER SOLUTIONS DANS LE CADRE DU
CONTRAT D'ACTUALISATION DU PLAN D'AFFAIRES DE LA
CULTURE DE CAMERISE**

CONSIDÉRANT la résolution 21-01-014 autorisant d'octroyer le contrat de service au montant total de 19 980 \$ avant taxes à la firme Explorer Solutions pour la réalisation de l'actualisation du plan d'affaires de la culture de camerise à Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT la signature du contrat le 25 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE ledit contrat spécifie que le paiement des honoraires et déboursés soit fait en quatre (4) versements égaux de 4 995 \$ avant taxes payables à la fin de chaque mois au cours du mandat ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Explorer Solutions nous a déjà fait parvenir les factures # 1031, 1041, 1042 et 1043 pour les mois de février à mai 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement des quatre (4) versements égaux au montant de 4 995 \$ avant taxes à Explorer Solutions payables à la fin de chaque mois au cours du mandat ;

QUE le dernier versement (facture # 1043) soit conditionnel à l'accomplissement du contrat par le biais de la réception du rapport final de la part d'Explorer Solutions.

21-04-102

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE 152 691,40 \$ TAXES
INCLUSES À ROBERT BOILEAU INC. POUR L'ACHAT DE LA
SURFACEUSE À GLACE ÉLECTRIQUE SELON L'APPEL
D'OFFRES LSQ-2020-03**

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat de l'appel d'offres LSQ-2020-03 pour l'acquisition d'une surfaceuse à glace électrique à l'entreprise Robert Boileau inc par la résolution 20-08-201 ;

Annotation



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE la surfaceuse a été livrée et qu'elle est conforme aux exigences des normes précisées au devis ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 152 691,40 \$ taxes incluses à Robert Boileau inc. pour l'achat de la surfaceuse à glace électrique.

21-04-103

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES SERVICES D'INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES POUR L'ESTIMATION DES COÛTS DE LA RÉFECTION DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE À LA FIRME INNOVEX 2 500 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT la vétusté du système électrique du centre communautaire et la nécessité d'une mise à niveau pour répondre adéquatement aux besoins électriques ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service déposée par Innovex Consultants pour la rédaction des documents d'appel d'offres et addenda si nécessaires est de 2 500 \$ avant taxes et que s'il s'avère que des travaux supplémentaires doivent être faits, le taux horaire proposé est de 125 \$/h plus les frais de déplacement à raison de 0,50 \$/km ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat de services professionnels d'ingénierie à Innovex Consultants pour la préparation des documents d'appel d'offres pour l'estimation des coûts de la réfection du système électrique du centre communautaire selon les modalités spécifiées à la présente résolution.

21-04-104

OCTROI DU CONTRAT À HYDRAU-MÉCANIC POUR LA FABRICATION DE PLAQUES DE PLANCHER POUR DALOT DU GARAGE DE LA RESURFAÇEUSE DE L'ARÉNA 5 993,72 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle resurfaçeuse fait 7 000 lbs de plus que la précédente ;

CONSIDÉRANT QUE le plancher de bois actuel qui recouvre le système réfrigérant n'est pas assez solide pour supporter le poids supplémentaire de celle-ci ;

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Label-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT la soumission révisée #S-21-255 reçue d'Hydrau-Mécanic pour la fabrication de plaques de plancher pour dalot du garage de la resurfaçeuse de l'aréna ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat de la fabrication de plaques de plancher pour dalot du garage de la resurfaçeuse de l'aréna à Hydrau-Mécanic pour la somme de 5 993,72 \$ avant taxes.

21-04-105

OCTROI D'UN CONTRAT À HYDRAU-MÉCANIC POUR LA FABRICATION D'UN ESCALIER ANTIDÉRAPANT ET LA REMISE À NEUF DES DEUX ABRIS D'ENTRÉES DU 555, PLACE QUÉVILLON - 11 057,53 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE les escaliers menant au local de la radio sont dangereux pour la sécurité des utilisateurs en raison de leur état de décrépitude ;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont prévues au budget 2021 pour la réfection des escaliers et de l'abri qui y est rattaché ;

CONSIDÉRANT QUE l'abri se trouvant à l'avant du bâtiment se trouve également en piteux état ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la fabrication d'un escalier antidérapant et la remise à neuf des deux abris d'entrées du 555, place Quévillon à Hydrau-Mécanic pour la somme de 11 057,53 \$ avant taxes.

21-04-106

REMERCIEMENT À LA FONDATION ONE DROP POUR LE DON DU LIVRE « GAÏA » VERSION ARTISTE DÉDICACÉ PAR L'AUTEUR, MONSIEUR GUY LALIBERTÉ, D'UNE VALEUR DE 7 000\$

CONSIDÉRANT QUE le Réseau BIBLIO de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec a reçu en don 6 exemplaires du livre « Gaïa » de la fondation One Drop ;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale de Label-sur-Quévillon a été choisie comme représentante du secteur Nord-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le budget annuel de la bibliothèque ne nous aurait jamais permis une telle dépense ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE le livre, d'une valeur de 7 000 \$, nous a été donné pour consultation publique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

DE REMERCIER le Réseau BIBLIO de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec d'avoir identifié la bibliothèque municipale de Lebel-sur-Quévillon comme représentante de secteur et la fondation One Drop pour le don inestimable.

21-04-107

ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES LSQ-2021-01 POUR L'ACHAT D'UN DÉGIVREUR D'AVION

CONSIDÉRANT la résolution 20-09-240 autorisant l'achat d'équipements de sécurité pour l'aéroport municipal ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation LSQ-2021-01 ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions le 7 avril 2021, un seul soumissionnaire a répondu à notre demande, à savoir :

Polar Aircraft Deicer
714, 7^e Avenue de l'Aéroport
Québec, Qc, Canada
G2G 2T6

Unité de dégivrage aéroportuaire, modèle Caribou 2021.....	276 171,00 \$
Transport.....	1 500,00 \$
Sous-total.....	277 671,00 \$
	TPS..... 13 883,55 \$
	TVQ..... 27 697,68 \$
	Total 319 252,23 \$

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis dépasse la capacité financière et le budget alloué à cet effet par la Ville et que le modèle de l'appareil n'est pas conforme à celui demandé à l'appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

D'ANNULER l'appel d'offres LSQ-2021-01 pour l'achat d'un dégivreur d'avion pour les raisons évoquées au préambule de la présente résolution.

21-04-108

OCTROI DU CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES POUR L'ANNÉE 2021 À BFL CANADA INC. – 143 427,53 \$

CONSIDÉRANT QUE notre conseiller en gestion de risques d'assurances, Fidéma Groupe conseils inc. est d'avis que de bonnes conditions ont été obtenues et recommande d'autoriser l'UMQ à procéder au renouvellement des assurances avec BFL Canada inc. conformément à l'entente du regroupement ;

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat d'assurances de dommages de la Ville de Lebel-sur-Quévillon pour l'année 2021 à BFL Canada inc. et d'autoriser le paiement de la prime totalisant 143 427,53 \$ taxes incluses se détaillant ainsi :

Assurances	Assureurs	Primes
Biens	Lloyd's (70 %) Economical (20 %) Starr Technical (10 %)	100 927,00 \$
Bris de machine	RSA	800,00 \$
Délits	Travelers	978,00 \$
Responsabilité primaire	Trisura	6 225,00 \$
Responsabilité municipale	Trisura	3 099,00 \$
Responsabilité complémentaire	Lloyd's	7 041,00 \$
Automobile des propriétaires	AIG Canada	9 848,00 \$
	Total avant taxes	128 917,00 \$
	Honoraires frais assureurs	2 908,00 \$
	Taxe sur primes d'assurances 9 %	11 602,53 \$
	Grand total	143 427,53 \$

21-04-109

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LES MESURES D'URGENCE ENTRE LA VILLE DE LABEL-SUR-QUÉVILLON ET LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES BAIE-JAMES (CSSBJ)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon désire assurer une protection auprès de ses citoyens en cas de mesures d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon désire officialiser son protocole d'entente concernant les mesures d'urgence entre la Ville et le Centre de services scolaires Baie-James ;

CONSIDÉRANT QUE les tâches et les responsabilités respectives des parties signataires dudit protocole doivent être définies au préalable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'AUTORISER Mme Anik Racicot, directrice générale et greffière p.i. à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente concernant les mesures d'urgence entre la Ville et le Centre de services scolaires Baie-James.

21-04-110

RENOUVELLEMENT DU BAIL RELATIF À LA TOUR CELLULAIRE DE BELL MOBILITÉ INC.

CONSIDÉRANT QUE le bail de location pour la tour cellulaire de Bell Mobilité inc. arrive à échéance le 30 avril 2021 ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 5, le présent bail peut être prolongé de quatre (4) périodes successives de cinq (5) ans chacune selon les mêmes modalités sauf pour le loyer qui est négocié d'avance tel qu'indiqué à l'annexe B dudit bail ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

DE RENOUELER le bail pour une première prolongation de cinq (5) ans débutant le 1^{er} mai 2021 et se terminant le 30 avril 2026 ;

QUE le loyer soit de 660 \$ par année avant toute taxe de vente que le locataire est tenu de payer conformément représentant 10 % d'augmentation ;

QUE le maire et la directrice générale et greffière p.i. soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

21-04-111

RÉSOLUTION RELATIVE À L'ENTENTE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS AVEC LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)

CONSIDÉRANT QU'aux fins de la poursuite de tout contrevenant pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de la juridiction de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, il est nécessaire que la Société de l'Assurance Automobile du Québec (ci-après « Société ») communique certains renseignements à la Ville de Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de certaines dispositions du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24.2), notamment les articles 112, 586, 587 et 587.1 et de certaines dispositions du *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c. C-25.1) notamment les articles 364 et 365, il est nécessaire que la Ville de Lebel-sur-Quévillon communique certains renseignements avec la Société ;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, la Ville de Lebel-sur-Quévillon a signé une entente administrative concernant la communication de renseignements avec la Société le 11 mai 2005 ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 16-08-231 du conseil municipal, la Ville de Lebel-sur-Quévillon avait désigné la directrice générale p.i., Mme Luce Paradis à titre de coordonnatrice de l'entente, responsable des employés désignés, responsable de la diffusion des renseignements et responsable du protocole technique ;

CONSIDÉRANT QUE suite au départ de Mme Luce Paradis, il y a lieu de désigner M. Michel Simard à titre de coordonnateur de l'entente, responsable des employés désignés, responsable de la diffusion des renseignements et responsable du protocole technique pour l'application de ladite entente ;

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon désigne pour l'application de ladite entente M. Michel Simard, trésorier et directeur général adjoint à titre de :

- coordonnateur de l'entente ;
- responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société ;
- responsable de la diffusion des renseignements ;
- responsable du protocole technique.

QUE M. Michel Simard, responsable des employés désignés, puisse désigner une ou plusieurs autre(s) personne(s) qu'il est chargé d'identifier pour le seconder dans cette tâche ou pour le remplacer en cas d'absence temporaire ;

QUE M. Michel Simard, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société, soit lui-même autorisé à accéder aux renseignements et, en conséquence, autorisé à signer tous les formulaires requis pour s'octroyer l'accès à ces renseignements.

21-04-112

MANDAT À LA FIRME CAÏN LAMARRE S.E.N.C.R.L. AUX FINS DE REPRÉSENTATION DE LA VILLE DANS LE DOSSIER DE DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE DE RS DÉMOLITION

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du dossier mentionné en titre ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est un organisme public et qu'elle est perçue comme une personne morale au sens de loi ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prendre les moyens nécessaires afin d'assurer une défense des intérêts de la Ville dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur le Barreau*, la Ville se doit d'être représentée dans la cause dudit dossier ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville mandate actuellement la firme Caïn Lamarre S.E.N.C.R.L. dans ses dossiers en matière de services professionnels du contentieux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

DE MANDATER la firme Caïn Lamarre SENCRL, avocats d'entreprendre toutes les procédures juridiques nécessaires concernant le dossier de demande introductive d'instance de RS Démolition et de représenter la Ville de Lebel-sur-Quévillon pour l'audience au dossier ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution

DE RÉSERVER à la Ville le droit de prendre tout autre recours additionnel par l'entremise de son procureur ;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière p.i. à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

21-04-113

DÉPÔT DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DES RÉSULTATS DU REGISTRE DE SIGNATURES EN VUE D'UN SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE CONCERNANT LE RÈGLEMENT N° 314 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 4 795 000 \$ POUR LA RECONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL 1133, BOULEVARD INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT QUE le 10 mars 2021 le conseil a adopté le règlement n° 314 décrétant un emprunt de 4 795 000 \$ pour la reconstruction d'un garage municipal ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'arrêté 2020-0033 du 7 mai 2020, pris dans le contexte de la déclaration d'urgence sanitaire ordonnée par le gouvernement, toute procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter appliquée en vertu du chapitre IV du Titre II de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est remplacée jusqu'à nouvel ordre par une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire d'au moins 15 jours ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public fut donné le 17 mars 2021 portant sur une période de réception de demandes pour tenir un registre de signatures en vue d'un scrutin référendaire qui se déroula du 18 mars au 5 avril 2021, et ce, dans le respect de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 177 et que le nombre de demandes reçues valides est de 164 ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 314 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte le dépôt du certificat d'enregistrement et entérine l'adoption finale du règlement n° 314 décrétant un emprunt de 4 795 000 \$ pour la reconstruction d'un garage municipal.

21-04-114

TAUX DES SALAIRES ÉTUDIANTS - ÉTÉ 2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon doit procéder à l'embauche d'étudiants pour effectuer des travaux variés et offrir divers services aux citoyens pendant la saison estivale 2021 ;

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE les taux horaires ont été revus ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale des
taux horaires suivants :

<i>Étudiants (salaire de base)</i>	15,11 \$
<i>5^e secondaire complété</i>	15,61 \$
<i>DEP (en cours) après 5^e secondaire</i>	15,61 \$
<i>CEGEP (en cours ou complété)</i>	16,11 \$
<i>Université</i>	16,62 \$
<i>Moniteur camp de jour</i>	16,11 \$
<i>Coordonnateur étudiants travaux publics</i>	18,13 \$
<i>Coordonnateur étudiants et chef moniteur</i>	18,13 \$
<i>Sauveteur plage</i>	18,13 \$
<i>Allocation logement sauveteur plage</i>	20,14 \$/jr

L'étudiant comptant plus d'un été à l'emploi de la Ville reçoit 0,50 \$
de plus que son taux horaire, et ce, pour chaque été
supplémentaire ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère
Julie Rivard, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et
résolu unanimement :**

**D'AUTORISER la rémunération aux étudiants comme stipulée
ci-haut, et ce, à compter des présentes.**

21-04-115

**AUTORISATION DE DÉPOSER ET SIGNER LA DEMANDE DE
SUBVENTION SALARIALE AVEC EMPLOI QUÉBEC POUR LE
POSTE D'HORTICULTEUR SAISON 2021**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon procédera à
l'embauche d'un horticulteur et désire déposer une demande de
subvention salariale pour monsieur Serge Lamoureux ;

CONSIDÉRANT QUE M. Serge Lamoureux est admissible à la
subvention salariale d'Emploi Québec qui couvrira une partie de
son salaire ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller
Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres
et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER Mme Anik Racicot, directrice générale et
greffière p.i. à déposer et signer la demande de subvention
salariale avec Emploi Québec ainsi que tous les documents
relatifs à celle-ci.**

21-04-116

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS ACCRÉDITÉS DE LA
VILLE POUR TOUTE TRANSACTION RELATIVE AUX
VÉHICULES MUNICIPAUX AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE
L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner les représentants de la
Ville pour les transactions relatives aux véhicules municipaux
auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec
(SAAQ) ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

QUE les employés ci-dessous désignés soient et sont accrédités par le conseil de ville pour réaliser toute transaction relative aux véhicules municipaux auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) :

- **Mme Anik Racicot** *Directrice générale et greffière p.i.*
- **M. Michel Simard** *Trésorier*
- **M. Jacques Trudel** *Directeur des travaux publics et gestionnaire de la flotte des véhicules du Service voirie*
- **Mme Karine Lafrenière** *Directrice loisirs, culture et vie communautaire*
- **M. Yan Dupuis** *Directeur sécurité incendie, organisation des mesures d'urgence (OMU) et gestionnaire de la flotte des véhicules du Service sécurité incendie.*

21-04-117

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM) AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH) offre le programme d'aide financière « Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) » qui a pour but de permettre aux municipalités de réaliser des projets de construction, de mise aux normes, de réhabilitation ou de conversion, d'agrandissement ou de réfection d'infrastructures municipales afin d'assurer la pérennité des services aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH a informé la municipalité concernant sa possible admissibilité pour obtenir de l'aide financière par ce programme dans son projet de reconstruction du garage municipal détruit lors d'un incendie en avril 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts ;

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice générale et greffière p.i. de déposer une demande d'aide financière auprès du MAMH dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) et de signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

21-04-118

AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ À L'AGORA BORÉALE POUR UNE FORMATION SUR L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'Agora Boréale a fait parvenir à la Ville de Lebel-sur-Quévillon une demande d'aide financière pour une formation sur l'intégration des immigrants au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été analysée par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

D'ACCORDER à l'Agora Boréale la somme de 500 \$ pour une formation afin d'aider à mieux intégrer les nouveaux arrivants.

21-04-119

AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 000 \$ À ATTRACTION NORD POUR LA MISE EN PLACE D'ACTIVITÉS DE PROMOTION RÉGIONALE ET DE RECRUTEMENT DE MAIN-D'OEUVRE POUR L'ANNÉE 2021-2022

CONSIDÉRANT QU'Attraction Nord a fait parvenir à la Ville de Lebel-sur-Quévillon une demande d'aide financière pour la mise en place d'activités de promotion régionale et de recrutement de main-d'oeuvre pour l'année 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été analysée par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon accorde à Attraction Nord la somme de 1 000 \$ pour la mise en place d'activités de promotion régionale et de recrutement de main-d'oeuvre pour l'année 2021-2022.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution
21-04-120

**RECONNAISSANCE DE MADAME DIANE RENAUD AYANT
ATTEINT 15 ANS DE SERVICES AU SEIN DE LA
MUNICIPALITE**

CONSIDÉRANT QUE Mme Diane Renaud a célébré une étape importante de sa carrière au service de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire vous remercier et vous féliciter pour votre engagement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite souligner l'apport important de votre contribution au travail ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut vous exprimer toute sa reconnaissance pour ces années de service au sein de la municipalité de Lebel-sur-Quévillon ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

DE FÉLICITER Mme Diane Renaud qui a célébré ses 15 ans de service et exprimer ses remerciements pour l'excellence de son travail au service de la municipalité pendant ces multiples années.

**INSCRIPTION
DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois de mars 2021.

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL
DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois de mars 2021.

**INSCRIPTION
RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

Le maire, M. Alain Poirier, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de mars 2021.

**INSCRIPTION
PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions.

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

11 citoyens présents dans la salle. Les questions portent notamment sur les sujets suivants :

- ✓ Règlement d'emprunt n° 314
- ✓ Reconstruction du garage municipal

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix et par clavardage via la vidéoconférence.

21-04-121

**RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE**


CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussières appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 10 h 44.

Je soussigné, Alain Poirier, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 21-04-088 à 21-04-121 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 15^e jour du mois d'avril 2021.


Alain Poirier
Maire


Anik Racicot,
Directrice générale et greffière p.i.